

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 2 JUILLET 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 19\_02072024

**N°19 : COUT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2023 – FIXATION DES TARIFS POUR LES COMMUNES EXTERIEURES :**  
**Rapporteur : Madame Anita DANGIN**

Le rapporteur expose que les effectifs des écoles publiques de la ville s'élèvent respectivement à :

- 132 élèves en maternelle (136 en 2022)
- 225 élèves en élémentaire (219 en 2022)

Les coûts de fonctionnement 2023 des écoles maternelles publiques de Bar sur Aube, dépenses d'ATSEM sur temps scolaire exclues, s'élèvent à 896.82 € par élève de maternelle.

Les coûts de fonctionnement 2023 des écoles primaires publiques de Bar sur Aube s'élèvent quant à elles à 480.66 € par élève d'élémentaire.

Pour information, le montant des frais de fonctionnement versé à l'école Sainte-Thérèse pour l'année 2023 s'élève à 43 411.38 € pour les 73 enfants de Bar-sur-Aube qui y sont scolarisés (20 enfants en maternelle et 53 en élémentaire).

La ville a donc financé en 2023 :

- 118 380.90 € pour les 132 enfants des maternelles publiques (hors dépenses d'ATSEM),
- 108 148.14 € pour les 225 enfants des écoles élémentaires publiques,
- 43 411.38 € pour les 73 enfants domiciliés à Bar-sur-Aube de l'école Sainte-Thérèse

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, jeunesse et affaires scolaires du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de participation 2023 aux frais de scolarité des communes extérieures comme suit :
- - 896.82 € par élève de maternelle,
  - 480.66 € par élève d'élémentaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1



...Simone...DEVAUX..., secrétaire de séance

*Simone Devaux*